

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**17. MÉDIATHÈQUE
ROBERT HOSSEIN.
MODIFICATION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-2020124-07122020D17_AK-DE

L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à d

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un Réseau de Lecture Publique dénommé « L'esperluette », a été créé en 2017 par la Communauté de communes Flandre Lys.

Il regroupe les 8 bibliothèques ou médiathèques du territoire. C'est une véritable mise en commun de livres, CD, DVD et jeux de société qui est proposé, afin d'offrir aux usagers un accès encore plus large à toute forme de Culture.

Par délibération du 6 juillet 2017, la commune a adopté le règlement intérieur commun aux 8 communes membres de la CCFL.

Aussi, les bibliothécaires du réseau souhaitent faire évoluer l'article 13 du règlement intérieur, portant sur les quantités de certains documents pouvant être empruntés par les usagers « particuliers », à savoir 4 DVD (contre 3 actuellement) et 3 jeux de société par famille (contre 2 actuellement).

Règlementairement, il appartient à l'assemblée de modifier les modalités de ce règlement.

À ce titre, l'assemblée invitée, à l'unanimité, entérine le projet de modification du règlement intérieur joint à la délibération et autorise sa signature par le Maire.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.